

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 26/11/2013**

L'an deux mille treize,  
Le vingt-six novembre deux mille treize à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du dix-huit novembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers présents ou représentés	12
Nombre de conseillers excusés :	07
Nombre de conseillers absents :	

**Étaient présents** : Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, M. JEANNOT Christophe, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques –Vianney et M. LALLOUETTE Joël.

**Absents** :

**Absents excusés** : Mme BLOT Laura, M. RINALDI Serge, Mme FONTANIVE Marzéna, M. EL KHIDER Mustapha, Mme SAINT PIERRE Valérie

**Pouvoirs** : M. FRERSON Alain à M.SERGENT Jean Marie ; M. GIRARD Pascal à M. CABART Jean Claude.

**Secrétaire** : M. SERGENT Jean Marie

Affiché le : 02/12/2013

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA  
MARNE : approbation des statuts  
N° 13/94**

Madame le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne (SIEM) doit modifier ses statuts afin de les accorder avec les évolutions législatives de ces dernières années.

Par ailleurs, le Comité Syndical a accepté la décision du Conseil Général le choisissant comme structure porteuse de l'aménagement numérique du territoire.

Ainsi, le SIEM devient un syndicat mixte fermé à la carte avec une compétence principale « organisation de la distribution publique d'électricité ». Les membres peuvent ainsi adhérer à toutes ou parties seulement des attributions du syndicat.

En plus des compétences acquises dans les anciens statuts et reprise dans les nouveaux :

- Organisation de la distribution publique d'électricité ;
- Organisation de la distribution publique de gaz ;
- Eclairage Public ;

- Mise en commun de moyens et activités accessoires (Information géographique et groupement d'achats).

Le SIEM souhaite développer de nouvelles compétences :

- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeable ;
- Organisation des réseaux de communications électroniques et ;
- Développement des Energies Renouvelables.

Suite à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales et pour préserver la représentativité au Comité Syndical de l'ensemble des communes de la Marne basée sur la population, le SIEM a dû revoir les limites géographiques de ses Commissions Locales d'Energies (CLE). Le nombre de CLE reste inchangé.

Après la lecture devant l'assemblée délibérante des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne, et après avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres ;

- **APPROUVE** la forme juridique du SIEM passant du syndicat mixte fermé à un syndicat mixte fermé à la carte selon l'application des articles L5212-16 et L 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **APPROUVE** l'intégration des nouvelles compétences dans ses statuts ;
- **APPROUVE** les modifications géographiques des Commissions Locales d'Energies afin de conserver une représentativité de l'ensemble des communes du département pour siéger au Comité Syndical ;
- **CONFIRME** l'adhésion de la Commune de PARGNY SUR SAULX pour la compétence « organisation de la distribution d'électricité » ;
- **ET AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la révision des statuts du syndicat.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le maire,  
Denise GUERIN.